

Paris, le 19 octobre 2017

FCPI NextStage Découvertes 2009-2010 : 1ère distribution, mise en pré-liquidation et prorogation.

Madame, Monsieur,

Vous êtes souscripteur du FCPI « NextStage Découvertes 2009-2010 » et nous vous remercions de votre confiance. Depuis sa constitution, votre FCPI a financé et accompagné une trentaine d'ETM (Entreprises de Taille Moyenne).

Votre FCPI se rapproche de son terme et NextStage AM a pris la décision de placer votre FCPI dans la période de « préliquidation » à partir du 31 octobre 2017. Cette opération prévue par le Règlement de votre FCPI permet de faciliter les opérations de cession des sociétés en portefeuille dans les meilleures conditions et dans l'intérêt des porteurs de parts. Concrètement, l'équipe de gestion ne réalise plus de nouveaux investissements et met tout en œuvre pour céder les dernières sociétés en portefeuille.

Pour vous permettre de bénéficier des liquidités disponibles, votre FCPI effectuera **une première distribution d'un montant de 120€ par part A en date du 25 octobre 2017.**

Cette opération ne nécessite aucune intervention de votre part. A partir de cette date, les rachats de parts seront désormais impossibles.

L'établissement dépositaire de votre FCPI, la Société Générale Securities Services sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse fiscale une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 juin 2017 :

- La valeur liquidative de votre FCPI est de 156,33 € par part A, soit une performance depuis l'origine de + 56,33%, hors prise en compte des avantages fiscaux (réduction d'impôt à l'origine de 25%). Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).



NextStageAM

- L'actif de votre FCPI est composé de 18 ETM au 30 août 2017 et le processus de sortie du capital de ces ETM se poursuit.

Nous allons proroger la durée de vie de votre FCPI d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2018, **notre objectif étant de vous distribuer le résultat des futures cessions du portefeuille avant le 31 décembre 2019, date de fin de vie de votre FCPI, prorogation comprise.**

Nous vous tiendrons bien entendu informé de l'avancée de notre plan d'action.

L'équipe NextStage AM et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions, et vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Grégoire SENTILHES

Président